

Carte d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que pour les demandes de passeports biométriques.

Avec la pré-demande en ligne, les usagers n'auront plus à renseigner de formulaire papier au guichet de leur mairie, ce qui leur permettra de réduire leur temps de passage pour le dépôt de leur dossier.

Attention cependant, la pré-demande de carte d'identité ne dispensera pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier. **Veillez prendre rendez-vous en ligne** sur la plateforme dédiée.

Pré-demandes en ligne

- Se connecter sur site de l'ANTS depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Remplir les renseignements nécessaires à l'instruction de la demande.
- Imprimer votre pré-demande qui est attribuée au terme de la procédure et qui sera demandée lors du passage en mairie.
- S'adresser à l'une des 35 mairies du Val-d'Oise équipées d'un DR pour prendre rendez-vous (ou à toute mairie équipée d'un DR sur le territoire national).
- Rassembler les pièces justificatives et vérifier la complétude de son dossier.
- Se présenter au guichet de la mairie équipée d'un DR après y avoir pris rendez-vous, pour y déposer les pièces et procéder à la prise d'empreintes digitales (attention certaines mairies sont sur rendez-vous).
- Venir retirer la carte d'identité dans la mairie où la demande a été faite (après avoir été informé de la mise à disposition du titre).

Infos pratiques

Validité

- La validité de la nouvelle Carte Nationale d'Identité électronique (CNI-e), délivrée depuis le 02/08/2021 (format carte bancaire) est de 10 ans (règlement UE).
- CNI délivrée aux majeurs, entre le 01/01/2014 et le 01/08/2021 : validité de 15 ans.
- CNI délivrée aux majeurs, entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 : validité de 15 ans (10 + 5 ans de prolongation automatique).

Pour les mineurs, la validité de la CNI est de 10 ans, quelle que soit la date de délivrance.

A partir de 2031, la nouvelle CNI sera obligatoire pour voyager dans l'espace européen.

Tarif

- gratuit pour toute première demande et en cas de renouvellement,
- 25€ en cas de perte ou de vol

Dans le Val-d'Oise, 35 mairies accueilleront les Valdoisiens et les accompagneront pour leur demande de carte nationale d'identité. Téléphonnez avant pour connaître les horaires ou prendre rendez-vous.

Liens utiles

[Rendez-vous en ligne](#)